

Procès-Verbal

Séance du 8 Décembre 2023

L'an 2023 et le 8 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de LEPAN Frédéric Maire

Présents : M. LEPAN Frédéric, Maire, M. JUNIER Éric, Mme FRANSQUIN Laurence, Mme DARTHOIS Sylviane, Mme SAUTRET Christiane, Mme SARTOR Laurence, M. MARTINELLO Jean-François, Mme DROUIN Flavie, Mme MOREAUX Sabine, Mme BERNIER Jocelyne, M. MOUCHEL Florian, M. HANRIOT Francis

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BASTIEN Jean-Claude à M. LEPAN Frédéric
Excusé(s) : M. BINETRUY Thierry, M. MOREAUX Mathieu

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 01/12/2023

Date d'affichage : 01/12/2023

A été nommé(e) secrétaire : Mme DROUIN Flavie

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Décision modificative n°4 - 2023_44

Tarif garderie - 2023_45

Création d'une brigade environnementale - 2023_46

Création d'une structure pour autoconsommation collective d'électricité - 2023_47

Tarif cantine (erreur matérielle: annule la délibération 2023_45) - 2023_45_1

Réf : 2023_44 : Décision modificative n°4

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Après exposé de M le Maire, le conseil municipal valide à l'unanimité les virements de crédits suivants :
+ 622.00€ à l'article 681
- 622.00€ à l'article 6413

Réf : 2023_45 : Tarif garderie

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

M le Maire indique à l'assemblée qu'une demande de modification des horaires de la garderie du soir a été formulée par les parents d'élèves lors du dernier conseil d'école.

La demande consiste en une ouverture du service périscolaire jusqu'18h30, au lieu de 18h00.

Après débats et discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette demande et décide de facturer ce créneau supplémentaire 2.00€

Récapitulatif facturation :

Accueil 16h30 – 18h00 : 2.00€

Accueil 18h00-18h30 : 2.00€

Réf : 2023_46 : Création d'une brigade environnementale

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

M le Maire donne lecture à l'assemblée du projet de création, par la communauté urbaine du Grand Reims, d'une brigade environnementale, visant notamment à lutter contre les décharges sauvages ou le déversement de polluants dans la nature, la préservation des espèces et espaces naturels fragiles, les animaux errants etc...

Après débats et discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la création de cette brigade environnementale.

Réf : 2023_47 : Création d'une structure pour autoconsommation collective d'électricité

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association,
Vu le Code de l'Energie,

Considérant la démarche d'autoconsommation collective dans laquelle s'est inscrite la commune de Prunay,

Considérant que la mise en place d'une logique d'autoconsommation implique de mutualiser la production d'énergie entre plusieurs site de production et de consommation,

Considérant qu'ENEDIS demande à cet effet, pour des raisons de simplification administrative, que les porteurs de projets concernés créent ou désignent une personne morale organisatrice (PMO) unique, à même de tenir à jour la liste des acteurs et points de livraison (PDL) concernés,

Considérant que la création d'une association dédiée à la gestion de ce listing offre une solution juridique souple, de nature à permettre l'élargissement de la démarche d'autoconsommation collective à de nouveaux acteurs locaux,

Considérant l'intérêt que certains partenaires ont déjà manifesté lors des diverses réunions d'informations,

Considérant que la commune souhaite être membre fondateur de cette association,

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

AUTORISE la création de l'association qui se nommera "PRUNAY'ELEC",

APPROUVE les statuts de l'association "PRUNAY'ELEC",

DECIDE d'adhérer à l'association "PRUNAY'ELEC",

DESIGNE :

- Président de droit : le Maire
- 2 membres élus de l'association : M Jean-François MARTINELLO et M Florian MOUCHEL

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la création de l'association "PRUNAY'ELEC", ainsi que l'adhésion de la commune de Prunay et tout document se rapportant à la demande d'autoconsommation collective dans laquelle s'est inscrite la commune de Prunay, notamment la signature de la convention Enedis/Personne Morale Organisatrice relative à la mise en œuvre d'une opération d'autoconsommation collective.

Réf : 2023_45_1 : Tarif cantine (erreur matérielle sur la facturation accueil - annule la délibération 2023-45) :

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

M le Maire indique à l'assemblée qu'une demande de modification des horaires de la garderie du soir a été formulée par les parents d'élèves lors du dernier conseil d'école.

La demande consiste en une ouverture du service périscolaire jusqu'à 18h30, au lieu de 18h00.

Après débats et discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette demande et décide de facturer ce créneau supplémentaire 2.00€

Récapitulatif facturation :

Accueil 16h30 – 18h00 : 2.10€

Accueil 18h00-18h30 : 2.00€

Questions diverses :

M le Maire présente à l'assemblée l'avancement des différents projets en cours :

- le projet d'aire de jeux qui sera installée près de l'école est arrêté. Coût total : 176 848.27€ TTC (dont 87 216.30€, société Synchronicity, 53 631.97€ société Eurovia et 36 000.00€, société Edivert).

- parking salle des fêtes : les travaux devraient débuter au dernier trimestre 2024.

M le Maire indique réfléchir à une solution de sauvegarde du serveur de la mairie. Premier devis reçu à 24.90€/mois.

Le PC du TBI des classes maternelles doit être remplacé, ainsi que l'ordinateur de la directrice de l'école (devis à 1 200.00€).

La cérémonie des vœux du Maire aura lieu le 26 janvier 2024.

Séance levée à: 21:00

En mairie, le 25/01/2024

Le Maire
Frédéric LEPAN

Secrétaire de séance
Mme DROUIN Flavie